

Arrêté

Fixant la composition de la commission de sélection prévue à l'article 52 du décret n°85-1534 du 31 décembre 1985 modifié fixant les dispositions statutaires applicables aux ingénieurs et aux personnels techniques et administratifs de recherche et de formation du ministère de l'éducation nationale, pour le recrutement externe sans concours dans le corps d'adjoints techniques de recherche et de formation, BAP G, Opérateur-trice de maintenance, organisé par l'Université PARIS 8

La présidente de l'université de paris 8

Vu la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n°85-1534 du 31 décembre 1985 modifié fixant les dispositions statutaires applicables aux ingénieurs et aux personnels techniques et administratifs de recherche et de formation du ministère de l'éducation nationale ;

Vu l'arrêté du 21 mars 2022 autorisant au titre de l'année 2022 des recrutements sans concours d'adjoints techniques de recherche et de formation du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche,

ARRÊTE

Article 1^{er} : La commission de sélection du recrutement externe sans concours dans le corps des adjoints techniques, BAP G opérateur-trice de maintenance organisé par l'université Paris 8 est composée ainsi qu'il suit :

Monsieur BOUZERIA Brahim, Directeur de la direction logistique, Président, Université Paris 8
Monsieur POPOTTE Olivier, Technicien dessinateur conducteur de travaux, Expert, Collège de France
Madame MAZINGHIEN Sylvie, Chargée de recrutement, Membre, Université Paris 8
Madame NICOLAS Peinda, Responsable administrative et financière, Suppléante, Université Paris 8

Article 2 : Le directeur des services est chargé de l'exécution du présent arrêté

Fait à Saint-Denis, le 13 mai 2022

Université Paris8 - Vincennes-Saint-Denis

Pour la Présidente et par Délégation

La Directrice Générale des Services

Florence HOUSSET